

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00255
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/09/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000214
Commission	Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux		
Direction en charge	Immobilier Achats et Services		
Objet	Fourniture de matériels médicaux à destination des Résidences pour Personnes Âgées gérées par le CCAS ainsi que pour les services municipaux de la Ville de Saint-Étienne – Convention de groupement de commandes entre la Ville de Saint-Étienne et le Centre Communal d'Action Sociale – Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **11/09/2020**

Compte rendu affiché le : **22/09/2020**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER (Présent jusqu'au point n°88 de l'ordre du jour), Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Secrétaire de séance

Mme Maryse ZOFFO

■ **Rappel et références**

Par délibération du 4 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé une convention de groupement de commandes avec le CCAS de Ville de Saint-Étienne concernant la fourniture de matériels médicaux à destination des Résidences pour Personnes Âgées gérées par le CCAS, ainsi que pour les services municipaux de la Ville de Saint-Étienne. L'engagement dans cette démarche d'achat groupé trouve son fondement dans un objectif de massification des achats et de rationalisation logistique.

■ **Motivation et opportunité**

Les contrats en découlant étant arrivé à leur terme, il est proposé de conclure une nouvelle convention de groupement de commande avec le CCAS, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande publique, en modifiant l'allotissement.

■ Contenu

1 - Le Groupement de commandes

Le CCAS de la Ville de Saint-Étienne est désigné coordonnateur du groupement de commandes, chargé à ce titre d'organiser l'ensemble des procédures de marché public faisant l'objet du groupement, de signer et notifier les contrats. Chaque membre du groupement pour ce qui le concerne, s'assurera de son exécution. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Saint-Étienne concernera les lots n°1 à 3. Pour ces trois lots, le groupement de commandes vise à conclure avec le même prestataire un contrat avec chaque membre du groupement. Les autres lots ne concerneront que les besoins du CCAS de la Ville de Saint-Étienne.

2 – La consultation

La consultation fera l'objet d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande publique.

Les fournitures feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum conclus en application des articles R 2162-2 al 2, R 2162-4 3° et R 2162-13 à R 2162-14 du Code de la Commande publique. Dans les cas visés par les articles R2124-3 6° et R2122-2 1°, une consultation pourra être relancée sous la forme d'un marché négocié.

L'estimation annuelle des commandes TTC se définit comme suit :

Lot	Désignation	CCAS	Ville de Saint-Étienne	Total/lot
1	Fournitures et petits matériels médicaux	50 000,00 €	1 000,00 €	51 000,00 €
2	Pansements	50 000,00 €	3 000,00 €	53 000,00 €
3	Parapharmacie (médicaments, hygiène et soins, accessoires, antiseptique)	20 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €
4	Produits hyper-protéinés et troubles de la déglutition	25 000,00 €		25 000,00 €
5	Fourniture et maintenance de dispositifs médicaux amortissables	60 000,00 €		60 000,00 €
6	Location-maintenance de dispositifs médicaux amortissables	160 000,00 €		160 000,00 €
Total		365 000,00 €	19 000,00 €	384 000,00 €

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale démarrant du 1er janvier 2021 (ou de sa date de notification si elle est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2021.

Il sera reconduit de façon tacite par périodes successives d'un an pour une durée totale de 4 ans (périodes initiale et de reconduction comprises), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2024.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			19 000,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		19 000,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

(2)

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commande entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2021	'011	6068
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU